

Compte-rendu du CTM du 15 mars 2012

Modifications en séance de l'ordre du jour

Le point sur la mise en place d'une juridiction spécifique (déconnectée de l'enseignement supérieur) sur les fraudes au bac a été retiré par l'administration suite à la demande unanime des fédérations. Il sera présenté au CSE en premier lieu.

Le point d'information sur le rapport d'évolution des risques professionnels année 2010 et le programme annuel de prévention 2011-2012 a été reporté au prochain CTM, du fait de l'heure tardive.

Déclarations liminaires

Chaque fédération a fait sa propre déclaration liminaire (voir doc 3-)

Deux déclarations communes FNECFP, FSU, UNSA, CGT, SUD, ont été lues:

- une sur la demande commune de retrait du projet sur l'évaluation. La demande de retrait de l'ordre du jour a été soumise au vote: toutes les fédérations ont voté pour. (voir doc 4-)
- Une sur les suppressions de postes qui demande le rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2012 (voir doc 5-)

FSU: elle a rappelé sa signature des accords de Bercy et dénoncé l'état déplorable du dialogue social à l'Éducation Nationale.

A soulevé différents points particuliers: répression antisyndicale à Mayotte, bilan de santé à 50 ans confié à un organisme privé et non à la MGEN, retards dans l'application de la loi sur les non-titulaires. Le **SNUIPP** a fait sa propre déclaration portant sur le solde ouvertures/fermetures de classes négatif et la nécessité de « transformer concrètement l'école ».

UNSA: a insisté sur le dialogue social, un état d'esprit reposant sur une volonté d'aboutir à des évolutions nécessaires et concertées, sur la base d'une maîtrise des dossiers.

Pour une démocratie moderne et renouvelée. Les apports de la société civile sont nécessaires, des échanges multiples avec les corps intermédiaires.

L'UNSA a signé les accords de Bercy mais on est loin du compte. Personne n'a intérêt à un passage en force.

Le texte sur l'évaluation est emblématique de la mandature, il ne relève pas du dialogue social. Il n'y a pas de contreparties sur la table. C'est le contrepied de la réforme du lycée où le ministre avait la volonté d'arriver à un accord.

CFDT: elle a dénoncé une « logique éducative méritocratique » et défendu le socle commun. Elle a rappelé son choix du dialogue social et sa signature de l'accord de méthode sur l'évaluation.

Elle a revendiqué un « agenda social ».

CGT: elle a rappelé qu'elle n'était pas pour le statu-quo mais qu'il fallait plus de temps, plus d'attention pour le dialogue social. Demande de mesures d'urgence sur les postes.

« La reconduction de cette majorité (aux élections politiques NDR) ouvrirait la voie à de nouveaux reculs. Pour un syndicalisme offensif et unitaire.

Règlement intérieur du CTM: aucune voix pour!

C'est la reprise pour l'essentiel du règlement intérieur type proposé dans la circulaire sur les CT.

La FSU a proposé plusieurs amendements. Nous avons voté pour ceux qui reprenaient la rédaction du règlement intérieur du CTPM, par exemple l'intervention de représentants des CAPN en cas de modification du statut particulier.

Mais:

- nous avons indiqué que ce règlement intérieur sanctionnait la mise en place d'un organisme qui n'était plus paritaire, ce avec quoi nous sommes en désaccord (non signataires des accords de Bercy)
- nous avons dénoncé la restriction apportée dans l'expression des votes (plus possible de se porter en refus de vote: automatiquement comptabilisé en abstention)
- nous avons particulièrement dénoncé l'article 22 (ajouté dans le règlement type sur proposition de la CFDT): *«Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au comité technique ministériel peuvent participer aux groupes de travail convoqués par l'administration et portant sur les sujets relevant de la compétence dudit comité technique ministériel.»*

L'organisation syndicale désigne librement son ou ses représentants à ces groupes de travail. De même, lorsque le siège est détenu par les organisations syndicales ayant déposé une liste commune, le ou les représentants sont désignés librement par ces organisations.»

Il s'avère que le secrétaire général du ministère a précisé que cet article, non seulement permet d'exclure les organisations qui n'ont pas de siège au CT, mais aussi d'en exclure certaines qui sont au CT!

Il s'agit de distinguer le statut des « négociateurs » du fonctionnement des instances (donc signataires de protocoles ou d'accords de méthode comme l'a fait la CFDT pour l'évaluation). Les organisations qui ne sont pas dans ce cadre auront toujours la possibilité d'exprimer leur avis lors de la réunion du CT selon le SG. Sous couvert de groupes de travail on institutionnalise des comités de suivi et groupes de négociation.

A noter qu'à la demande de la FNECFP il a été précisé qu'en dépit de la mention figurant au RI que les suppléants ne prennent pas la parole quand le titulaire est présent, la pratique antérieure sera maintenue (sauf avons nous précisé à nous contraindre à citer le suppléant en tant qu'expert sur les différents points de l'ordre du jour).

A noter aussi, à notre demande, qu'il sera inscrit au PV que les organisations syndicales ont toute latitude pour présenter des vœux et les mettre aux voix (sera précisé aussi dans une circulaire), cela suite aux incidents intervenus dans certains CTSD et CTA.

Vote sur le RI:

contre: FO, FSU, CGT

abstention: UNSA, SUD, CFDT

Statut des médecins scolaires: unanimité pour

Le projet ministériel apporte une revalorisation indiciaire réelle pour pour les médecins scolaires (voir déclaration analysant le projet- doc 6).

C'est une étape importante, alors que rien n'a été fait depuis 20 ans et que les carrières de médecins scolaire sont les moins attractives de la Fonction Publique qu'elle soit d'Etat, territoriale ou hospitalière (début de carrière inférieur à celle d'un interne!).

« l'analyse des propositions ministérielles constitue le minimum acceptable » (SMEDEN-FO).

L'amélioration pour les médecins de 1° et de 2° classe (restera à préciser le ratio promu-promouvable entre la 2° et la premièrez classe) est réelle. Nous re endiquons l'intégration des médecins conseillers techniques dans le corps et ne soient pas maintenus sur un « statut d'emploi. », ce qui a été refusé.

Nous avons donc présenté des amendements (en commun avec l'UNSA) visant à donner plus de sécurité aux médecins Conseillers techniques notamment.

Certains ont été intégrés par l'administration mais pas la possibilité de renouvellement sans limitation

de durée (plafonnement à 12 ans, l'administration acceptant d'ajouter 2 ans), pas celui sur la conservation de l'indice acquis lors de la réintégration dans le corps des médecins scolaires. Un amendement visant à raccourcir la durée des premiers échelons a aussi été intégré.

Vote

pour: unanimité de la représentation syndicale

IFRR (indemnité de fonction, responsabilité et résultat) des chefs d'établissement: FO vote contre un projet co-élaboré par le ministère et le SNPDEN

Il s'agit de la transcription aux chefs d'établissement de la PFR, à ceci près qu'elle sera attribuée pour une période de 3 ans (durée de la lettre de mission, correspondant à la durée entre deux entretiens professionnels) et non révisable annuellement comme pour le reste de la Fonction Publique.

Notre analyse est contenue dans la déclaration publiée en annexe (doc 7-)

Le SNPDEN au nom de l'UNSA a déclaré que cela correspondait aux accords qu'il avait signé et a demandé à être associé à la rédaction de la circulaire d'application.

L'administration a donné des informations sur le coût: 10,8 millions en tout (13 000 personnels) dont 9 pour la part résultat.

Vote du décret:

pour : UNSA

contre: FNECFP, FSU, CGT, SUD

abstention: CFDT

Vote de l'arrêté (montant des indemnités): idem au décret

Nouvelle Calédonie: abstention de FO

Mise à disposition globale, gratuite des enseignants du secondaire suite à la transcription législative des accords sur l'autonomie de la Nouvelle Calédonie pour une période transitoire dont le terme n'est pas fixé.

Déconcentration auprès du vice-recteur des opérations de gestion (carrière: notation, avancement d'échelon, promotion de grade et sanction disciplinaires des groupes I et II). « Il s'agit de redonner au VR un pouvoir de gestion », selon l'administration.

Beaucoup d'inconnues demeurent: les collègues sont en affectation sur 2 ans renouvelables une fois, que va-t-il se passer? Idem à la fin de la période transitoire?

Vote

pour: FSU, CFDT

abstention: CGT, UNSA, SUD, FNECFP

Évaluation: vote unanime contre

L'administration a présenté une nouvelle version de son projet en séance (plus de 60 modifications sur le décret et l'arrêté): voir le communiqué fédéral du 16 mars qui résume le déroulement du CTM sur ce point et les raisons de notre opposition absolue à ce projet, à nouveau développées lors de la discussion du texte en séance.

Toutes les fédérations (sauf la CFDT) ont exprimé leur opposition à ce projet.

A noter que la FSU, la CGT et l'UNSA ont insisté sur le fait qu'elles n'étaient pas pour le statut quo.

L'UNSA a proposé qu'ils n'étaient pas opposés au principe de l'autoévaluation.

La CFDT a indiqué partager les prémices du ministère mais constaté de grandes difficultés pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un changement de culture impressionnant, inquiets sur la capacité des collègues à accompagner cette modification dans un contexte de suppressions de postes.

La seule solution pour le rendre acceptable par les collègues est de découpler avancement et évaluation.

L'administration n'est pas prête à le mettre en œuvre: il serait sage de ne pas le faire. Vote contre annoncé si les amendements CFDT pas intégrés.

Le secrétaire général a souligné, tout en reprenant les justifications déjà connues du projet (la valeur pédagogique pas réductible à l'activité en classe, ni)à la seule dimension disciplinaire, les projets collectifs) que la présentation de ce projet au CT découlait d'un arbitrage politique.

Vote unanimité contre le décret et l'arrêté

GRETA: déclaration et vœu commun de toutes les organisations syndicales pour l'abandon de la transformation en GIP

Une déclaration commune de toutes les organisations syndicales a été lue et soumise au vote comme vœu (voir doc 8-). La FNECFP a complémentirement fait sa propre déclaration (voir doc 9-)

Le sous directeur de la DGESCO en charge du dossier a présenté la réforme:

- il découle de la loi Warsman qui a supprimé le dispositif GRETA dans le Code de l'Éducation. La formation continue à l'Éducation Nationale: la structure date de 1973, avant la décentralisation et l'ouverture des marchés publics. Le projet date de 2006 (groupe de travail avait rendu un rapport)
- il s'agit d'affirmer la place de la FC dans l'Éducation Nationale. Le GIP permet de doter d'une personnalité juridique, avec un vrai pouvoir. On est dans le champ concurrentiel. Garantir l'emploi? S'il y a des marchés (réponse à une question de la FNEC NDR). L'État n'a pas l'intention de se désinvestir totalement des apports en personnel. On a des marges temporelles pour les personnels.
- Il faut renforcer le pilotage. Il y aura deux types de textes: une circulaire et une convention - type
- les recteurs ont lancé la réflexion, des audits : ce n'est pas au ministère de définir la carte des GRETA. Le ministère accompagne. Il faut rechercher la taille critique: il y a 220 GRETA et beaucoup sont en déficit.
- Il y aura une nouvelle version de la circulaire et de la convention dans les prochains jours.

A noter qu'à la proposition du sous-directeur d'organiser des bilatérales avec les organisations syndicales, plusieurs organisations (UNSA, CFDT) ont demandé à ce que toutes les organisations soient reçues en même temps.